

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

7999, boulevard des Galeries-d'Anjou

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 4 octobre 2022 à 19 h**, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage ([RCA 40](#)) ci-dessous :

Lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-505, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **7999, boulevard des Galeries-d'Anjou** le resurfaçage d'une partie de l'aire de stationnement sans devoir respecter toutes les obligations de verdissements prévus à l'article 147 du Règlement concernant le zonage (RCA 40), soit:

- ne pas aménager d'îlots paysagers sur l'ensemble de l'immeuble;
- avoir des îlots paysagers d'une largeur variant de 1,57 mètre à 1,62 mètre, alors que ce règlement exige des îlots d'une largeur minimale de 2 mètres;
- aménager un nombre inférieur d'îlots paysagers que l'exigence d'un îlot à toutes les 15 cases de stationnement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 19 septembre 2022.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement